

conférence

C 91/29
Octobre 1991

C

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-sixième session

Rome, 9 - 28 novembre 1991

F

RAPPORT DU DIXIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

INTRODUCTION

1. Après avoir passé en revue les mesures prises à la suite du neuvième Congrès forestier mondial tenu au Mexique, le Conseil de la FAO, à sa quatre-vingt-huitième session, a pris note du fait que plusieurs pays proposaient d'accueillir le dixième Congrès forestier mondial et a autorisé le Directeur général à entamer des discussions avec les pays concernés¹. A sa quatre-vingt-quinzième session, le Conseil a accepté l'invitation de la France d'accueillir le Congrès². Le pays hôte a pris immédiatement des mesures afin de préparer cette réunion et a convoqué le dixième Congrès forestier mondial à Paris du 17 au 26 septembre 1991. La FAO y a collaboré activement en fournissant un appui technique sous la forme d'un secrétariat associé, qui a participé à l'ensemble de la phase préparatoire ainsi qu'aux travaux de la session.

2. La présente note récapitule les résultats du Congrès et leurs implications pour la FAO.

LE CONGRES

Participation, organisation et thème

3. Le Congrès a été ouvert par M. François Mitterand, Président de la République française, en présence de M. Louis Mermaz, Ministre français de l'agriculture et des forêts, de M. Jacques Delors, Président de la Commission des communautés européennes et de M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, qui ont tous prononcé une brève allocution.

4. Ont assisté à ce Congrès environ 2 700 participants provenant de 136 pays, y compris 30 ministres et 12 vices-ministres; 14 organisations intergouvernementales et 7 organisations non gouvernementales étaient également représentées.

5. Outre les séances plénières du Congrès, 14 réunions satellites ont été organisées, notamment sur le Programme d'action pour les forêts tropicales (PAFT), les aspects juridiques et institutionnels de la foresterie sociale (FAO); la recherche forestière (FAO/Union internationale des instituts de recherche forestière); et la quinzième

¹ CL 88/REP, par. 72.

² CL 95/REP, par. 154.

DECLARATION DE PARIS
LE DIXIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

Ayant réuni du 17 au 26 septembre 1991 plus de 2500 participants venus de 136 pays;

CONSIDERANT le thème du VIIIème Congrès forestier mondial, tenu en 1978 à DJAKARTA, "La forêt au service de la collectivité";

CONSIDERANT le thème du IXème Congrès forestier mondial, tenu en 1985 à MEXICO, "Le rôle de la forêt dans le développement intégré de la société", et son manifeste exhortant "tous les hommes de tous les peuples et leurs gouvernements, dans le cadre de leur souveraineté, à prendre conscience de l'importance des ressources forestières pour la biosphère et la survie de l'humanité";

CONSIDERANT la conférence internationale SILVA, tenue en 1986 et conclue par l'"Appel de PARIS sur l'arbre et la forêt";

CONSIDERANT son propre thème général, "La forêt, patrimoine de l'avenir", et l'ensemble des conclusions et recommandations détaillées qu'il vient d'adopter sur chacun des thèmes abordés;

CONSIDERANT l'inquiétude générale face au déboisement et à la dégradation des forêts du monde provoqués par la compétition pour l'espace, l'insuffisance de gestion et les émissions polluantes dues aux activités humaines, toutes causes d'appauvrissement du patrimoine forestier, quoiqu'à un degré différent d'irréversibilité selon les régions de la planète et les époques;

CONSIDERANT que les problèmes de pauvreté, d'endettement et de sous-développement, ainsi que la nécessité de satisfaire les besoins vitaux de populations en croissance rapide sont les vraies causes du déboisement dans les pays en développement, bien plus que l'exploitation forestière;

CONSIDERANT que les ressources forestières sont un important facteur de développement socio-économique, et tout particulièrement de développement rural;

CONSIDERANT la responsabilité de notre génération envers les générations futures à l'égard du patrimoine naturel de la planète;

S'ADRESSE aux opinions publiques, aux responsables politiques et aux organisations internationales, inter-gouvernementales et non gouvernementales du monde entier,

RAPPELLE

l'importance des biens et services renouvelables offerts par les arbres et les forêts face à une demande croissante de l'humanité en matériau, combustible, faune, aliments, fourrage, espaces de loisir, ...;

la richesse et la diversité des forêts du monde, et leur rôle positif dans les cycles de l'eau et du gaz carbonique, la protection des sols et la conservation de la biodiversité;

l'existence, souvent méconnue, de modes de gestion des arbres et des forêts à même d'assurer la pérennité, voire l'amélioration, de leur offre de biens et de services;

la nécessité d'éviter des dommages irréversibles à la biosphère, donc de planifier à long terme la gestion des ressources naturelles;

AFFIRME

que le véritable défi consiste à concilier utilisation économique des ressources naturelles et protection de l'environnement, par une démarche de développement intégré et soutenu;

que la solution des problèmes forestiers appelle des efforts conjugués pour faire reculer la pauvreté, améliorer la productivité agricole, garantir la sécurité alimentaire et l'approvisionnement énergétique, et promouvoir le développement;

que le concept même d'aménagement des forêts constitue un véritable outil de gestion de leurs fonctions économique, écologique, sociale et culturelle, élargissant ainsi la notion de rendement soutenu;

que la conservation intégrale de certaines forêts en vue de protéger la biodiversité constitue un objectif particulier d'aménagement;

ET RECOMMANDE

d'associer les populations à l'aménagement intégré de leur territoire, en leur en donnant les moyens institutionnels, techniques et financiers;

de planifier l'affectation à long terme des terres en fonction de leurs potentialités pour définir celles qui ont une vocation forestière; d'être attentifs dans cette planification aux besoins des populations concernées, en particulier celles qui dépendent de la forêt;

de veiller à la continuité des politiques de gestion des arbres et des forêts, en raison de la durée des cycles forestiers;

de poursuivre le classement de certaines forêts représentatives ou menacées en aires protégées, organisées en réseaux nationaux ou internationaux;

de contribuer à la fixation de gaz carbonique par le recours à des techniques sylvicoles appropriées, l'extension des boisements, et l'emploi pérenne du bois;

d'intensifier le développement des systèmes agroforestiers, le boisement et le reboisement.

LE DIXIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

Conscient de la gravité, de l'urgence et du caractère global des problèmes de développement et d'environnement, mais soulignant le caractère renouvelable des ressources forestières, et convaincu du bien-fondé des solutions apportées, dans le cadre des politiques forestières nationales, par une gestion soutenue de toutes les forêts du monde,

APPELLE SOLENNELLEMENT LES DECIDEURS A

S'ENGAGER à reconstituer la couverture verte de la planète, par le boisement, le reboisement et la gestion soutenue des fonctions multiples des arbres et des forêts, grâce à des actions conduites sous forme de programmes intégrés, associant les populations concernées et s'inscrivant dans les politiques nationales d'aménagement du territoire;

SUIVRE régulièrement l'évolution, aux niveaux national et international, des patrimoines forestiers, à partir de "l'évaluation des ressources forestières mondiales en 1990" conduite par l'OAA (FAO);

LIMITER toutes émissions d'agents polluants causant le dépérissement des forêts, et **CONTENIR** les émissions de gaz à effet de serre, y compris celles d'origine énergétique;

ADAPTER des mécanismes économiques et financiers au long terme de la forêt, et **ACCROITRE** les financements nationaux et internationaux, notamment en faveur des pays en développement;

OEUVRER au développement harmonieux du commerce international des produits forestiers, en prohibant toute restriction unilatérale, non conforme au GATT, et **PROMOUVOIR** leur utilisation;

DEVELOPPER la coopération au niveau politique, sur des questions forestières d'importance régionale, telles que la lutte contre la désertification, la protection des forêts, l'aménagement des grands bassins versants, ...;

INTENSIFIER et COORDONNER la recherche et l'expérimentation, la formation, l'échange d'informations et la coopération dans toutes les disciplines concourant à la gestion soutenue des écosystèmes forestiers;

RENFORCER l'action et la coordination des organisations internationales concernées existantes;

INTEGRER ses propres conclusions et recommandations dans le processus de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement afin de définir des "principes, non juridiquement contraignants mais faisant autorité, sur la gestion, la conservation et la mise en valeur de toutes les forêts du monde", comme dans les négociations en cours, sous l'égide des Nations Unies, sur la biodiversité et les changements climatiques;

RENFORCER la coopération internationale, notamment dans le cadre du Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT), d'un Programme d'action Forestier Méditerranéen et d'autres programmes à venir;

SENSIBILISER et INFORMER le public, spécialement les jeunes générations, en vue d'une meilleure compréhension par tous des questions forestières;

PREVOIR des modalités du suivi de ses recommandations et **INVITER** l'OAA à en informer les instances inter-gouvernementales et le XIème Congrès forestier mondial.